

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi

**MINISTERE DE L'INTEGRATION AFRICAINE,
DES AFFAIRES ETRANGERES ET
DES SENEGALAIS DE L'EXTERIEUR**

**MISSION PERMANENTE AUPRES DE
L'OFFICE DES NATIONS UNIES A GENEVE**



**CONTRIBUTION AU DOSSIER DE PARTICIPATION DU SENEGAL A LA
TROISIEME (3^{EME}) CONFERENCE D'EXAMEN DE LA CONVENTION SUR
LES ARMES A SOUS-MUNITIONS (3RC)**

VIENTIANE, DU 14 AU 18 SEPTEMBRE 2026

**PROJET DE DECLARATION DE MONSIEUR ABDOU NDOYE, CHEF
DE LA DIVISION DES ORGANISATIONS TRANSREGIONALES, AU
TITRE DE L'ECHANGE GENERAL DE VUES**

Excellence, Monsieur Thongsavan PHOMVIHANE, Vice-Premier Ministre, Ministre des Affaires étrangères de la République Démocratique Populaire Lao,

Je voudrais vous transmettre les chaleureuses salutations de Son Excellence Monsieur Cheikh NIANG, Ministre de l'Intégration africaine, des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'Extérieur, qui n'a pas pu prendre part à la Conférence, en raison d'engagements convenus antérieurement.

Permettez-moi également d'exprimer toute la gratitude du Sénégal à la République démocratique Populaire Lao, pour les soins attentifs portés à la préparation de cette Conférence et l'hospitalité réservée aux délégations depuis leur arrivée à Vientiane.

Le Sénégal souscrit à la déclaration du Groupe africain et voudrait, à présent, partager les remarques suivantes à titre national.

Mesdames, Messieurs,

Si l'entrée en vigueur de la Convention sur les armes à sous-munitions avait suscité beaucoup d'espoir dans l'avenir du désarmement humanitaire, force est de constater qu'il reste un long chemin à faire pour atteindre l'objectif d'un monde débarrassé de ces types d'engins. Ces armes continuent d'engendrer aveuglement d'innombrables souffrances et d'entraver le développement dans plusieurs régions.

La Conférence qui nous réunit ici doit donc marquer une rupture positive par rapport à celles précédentes et traduire en actes notre volonté commune de nous élever au dessus de nos divergences actuelles pour parvenir à l'adoption consensuelle du projet de Plan d'action de Vientiane.

Dans la mise en œuvre de ce futur Plan, l'universalisation est, sans doute, le premier défi à relever, car ce n'est qu'avec l'adhésion la plus large possible que la Convention atteindra son objectif. Nous profitons de l'occasion pour nous réjouir de l'adhésion du Nigéria, du Soudan du Sud et de Vanuatu au cours du précédent cycle d'examen. Cela démontre des progrès appréciables vers l'universalisation, même si, fait inédit et regrettable, un Etat Partie s'est récemment retiré de la Convention.

Le bannissement des armes à sous-munitions dans tous leurs aspects, leur éradication complète, irréversible et vérifiable, la sensibilisation aux risques qu'elles posent, de même que l'assistance aux victimes, constituent, de toute évidence, d'autres défis majeurs. Les actions concrètes que nous aurons convenu au titre de ces domaines devront être suffisamment être intégrées dans nos politiques nationales pertinentes.

Dans ce cadre, une attention particulière doit être portée aux capacités limitées de certains Etats parties. C'est tout l'intérêt de donner un nouveau

souffle à la coopération internationale. Pour être efficace, celle-ci doit couvrir tous les aspects de la Convention, accorder la priorité aux Etats Parties les plus vulnérables, mais aussi tenir compte des spécificités liées aux différents contextes nationaux et régionaux.

La coopération doit également permettre de garantir des financements prévisibles, pérennes et durables. Dans cette optique, il nous semble opportun d'explorer la faisabilité de mettre sur pied des mécanismes de financements complémentaires. Les discussions en cours sur la faisabilité d'un fond fiduciaire spécial dans le cadre de la Convention d'Ottawa sur les mines antipersonnel pourraient, à cet égard, nous inspirer.

Mesdames, Messieurs,

Bien qu'il ne détienne pas d'armes à sous-munitions et n'en subisse pas les effets, le Sénégal ne reste pas moins préoccupé par les problèmes humanitaires qui en découlent, du fait qu'il est encore confronté à une contamination par d'autres types d'engins explosifs aux effets similaires : les mines antipersonnel.

Les conséquences des armes à sous-munitions nous interpellent également, compte tenu de notre conviction que le multilatéralisme et la solidarité internationale doivent être de mise face à tout fléau humanitaire, quels qu'en soient le pays ou la communauté touché.

C'est fort de cette conviction que le Sénégal a ratifié la Convention sur les armes à sous-munitions, le 20 décembre 2010. Depuis lors, au titre des mesures de transparence, mon pays a soumis son rapport initial ainsi que onze rapports annuels.

Pour conclure, **Monsieur le Président**, ma délégation renouvelle sa foi au désarmement humanitaire et garde l'espoir que, grâce à la dynamique constructive qui a prévalu depuis le début du processus préparatoire, cette Conférence d'examen marquera une étape importante dans la lutte contre les armes à sous-munitions.

Je vous remercie de votre attention.